



Participation, intéressement, plans d'épargne d'entreprise

OBJECTIF

Bien connaître les différents dispositifs permettant d'associer les salariés aux résultats de l'entreprise.

Maîtriser les risques et opportunités dans la mise en place et la révision d'un système d'épargne salariale.

Faire le point sur les stratégies de versements possibles.

Voir aussi les stages « L'actionnariat salarié » (SH3420) et « Les systèmes de retraite d'entreprise » (SH3430).

 **S'INSCRIRE**

 **IMPRIMER**

 **FAIRE SUIVRE**

ESPACE
E-LEARNING
EN LIGNE

FORMATION
MIXTE

HOMOLOGUÉ
PAR LE CNB

ITINÉRAIRE
PÉDAGOGIQUE

COMPLÉMENT
E-LEARNING

Durée : 1 jour(s)

CODE : SH2080

QUESTIONS TRAITÉES

Participation

- Entreprises et groupements assujettis.
- Modes de mise en place : accord collectif, accord avec le CE, ratification par le personnel, régime d'autorité, mise en place unilatérale après l'échec de négociations ; modalités de dépôt.
- Formule de calcul légale et dérogatoire de la réserve spéciale de participation (RSP).
- Indisponibilité, débloquages anticipés et répartition.
- Régime social et fiscal.
- Arbitrages possibles : participation, supplément de participation, affectation de la RSP, modulation avec les autres systèmes d'épargne

salariale.

Intéressement

- Champ des accords possibles : accord d'entreprise, accord de groupe, intéressement de projet, supplément d'intéressement...
- Mise en place : accord collectif, accord avec le CE, ratification par le personnel.
- Eléments-clés de l'accord : formule de calcul, bénéficiaires, répartition (options possibles).
- Affectation et liens avec les autres systèmes : CET, plans d'épargne, actionnariat...
- Régime fiscal et social.
- Obligations d'information collectives et individuelles.

Plans d'épargne d'entreprise

- Niveaux de conclusion : plan d'épargne d'entreprise, plan d'épargne interentreprises, plan d'épargne de groupe.
- Mise en place : accord ou instauration unilatérale.
- Alimentation du plan (versements des salariés et abondement de l'employeur), indisponibilité.
- Affectation des sommes.
- Régime fiscal et social.
- Liens entre participation, intéressement, plans d'épargne, PERCO, actions de l'entreprise.

NOS PLUS

- Dossier THEMEXPRESS " Réforme de l'épargne salariale " (Ed. Francis Lefebvre)
- Une formation fondée sur les questions-réponses et les transferts d'expériences
- Espace e-learning
- Module e-learning " L'épargne salariale : outil de gestion des rémunérations "

PARTICIPANTS

Directeurs des ressources humaines, directeurs financiers. Responsables et collaborateurs en charge de la mise en place et/ou de la gestion de l'épargne salariale. Juristes. Avocats. Experts-comptables.

Dates de sessions :

24/03/2009

Lieu : PARIS

Prix : 870 € HT

Dates de sessions :

5/10/2009

Lieu : PARIS

Prix : 870 € HT

 **S'INSCRIRE À CETTE FORMATION**

